

VIENS BOOSTER TA RECHERCHE D'EMPLOI !



Tu es porteuse.eur d'un trouble de l'apprentissage ? C'est-à-dire un trouble dys (dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, etc.), ou un trouble de l'attention (TDAH) ? Tu as éventuellement bénéficié de l'enseignement spécialisé (types 8, 3 ou 1) ?

Et... tu es à la recherche d'un emploi comme tout un chacun.

Alors, super ! Cette brochure est faite pour toi. N'hésite pas à t'en servir. Et à la faire connaître autour de toi. Elle va t'aider à atteindre ton objectif. Pour ce faire, nous te proposons 7 conseils utiles.

N'oublie pas que tu peux nous contacter si tu as la moindre question.

Nous te souhaitons le meilleur pour ton futur job.

L'équipe d'Infor Jeunes Laeken

1. Identifie ton trouble d'apprentissage

Un trouble de l'apprentissage est un désordre neurologique sans aucun déficit d'intelligence ou de motivation. La personne porteuse de ce genre de trouble est une personne dite à **besoins spécifiques**.

Un besoin spécifique requiert des **aménagements raisonnables**. Ceux-ci permettent à la personne d'être sur un pied d'égalité par rapport aux autres. Que ce soit au travail ou à l'école.

Ces aménagements ne constituent en aucun cas un « avantage » ou un « privilège ». Un.e individu.e myope qui a besoin de porter des lunettes ne bénéficie pas d'un avantage. Et bien, l'enjeu est identique pour un.e individu.e porteuse.eur de troubles de l'apprentissage.

Pour bien identifier tes besoins spécifiques, il faut qu'un **diagnostic** soit posé par un.e professionnel.le (voir 3).

Une fois que tu connais tes besoins spécifiques, tu seras capable de solliciter des aménagements raisonnables (voir 2) auprès de l'employeuse.eur que tu vas rencontrer.

2. Tu as droit à des aménagements raisonnables !

Un aménagement raisonnable est une mesure concrète permettant de répondre à des besoins spécifiques. Sa fonction est de réduire autant que possible les effets négatifs d'un environnement inadapté.

Ces aménagements sont à mettre en place au cas par cas en fonction des besoins spécifiques de chacun.e.

D'autre part, il y a lieu de distinguer les aménagements qui sont à solliciter :

- Lors de la sélection et des épreuves de recrutement.
- Les aménagements à convenir sur le long terme, lorsque la personne a été engagée.

Dans tous les cas, ces aménagements doivent donc être personnalisés et adaptés. Lors de la sélection et des tests éventuels, tu peux te faire **accompagner** par quelqu'un.e qui connaît bien la problématique, et qui peut t'épauler dans ta démarche de recherche d'emploi auprès de l'employeuse.eur (voir 4).

A titre d'exemples, voici quelques propositions d'aménagements raisonnables qui peuvent être sollicités (liste non-exhaustive) :

Troubles Dys

- Difficultés de lecture : pouvoir utiliser une police de caractères simple et suffisamment grande (Arial 12 ou 14). Utiliser plus

d'interlignes. Ecrire des phrases courtes. Comme mis en place dans cette brochure.

- Difficultés orthographiques : utiliser un correcteur orthographique pour travailler.
- Difficultés d'écriture : demander à pouvoir répondre oralement plutôt que par écrit. Utiliser un logiciel de reconnaissance vocale.

Trouble TDAH

- Obtenir des temps de pause suffisants. Réduire les stimuli par le port d'un casque anti-bruit.

Ce ne sont que quelques exemples. Pour plus de détails et d'informations, **consulte notre webdoc sur www.inforjeunes.eu**



3. Demande un diagnostic de tes besoins spécifiques

Voici les personnes et les organismes ressources qui permettent de poser un diagnostic :

- Les neuropsychiatres : ce sont des médecins spécialistes.
Pour trouver des adresses, voici un moteur de recherche : www.bit.ly/2HOgAQn
- Liste des professions agréées pour poser un diagnostic en rapport avec leur champ de compétences : <https://urlz.fr/as5j>
- Les services agréés : www.bit.ly/2ZK99E1
- Les centres PMS.



4. Qui contacter ?

Pour trouver un.e employeuse.eur ?

Sisahm

Accompagne les personnes
"dys", avec autisme
et handicap mental
www.sisahm.one
sisahm@sisahm.be
02 219 49 78

Bataclan

Accompagne les porteurs
d'handicap mental
www.bataclan.be
02 646 30 13

Diversicom

Accompagne les porteurs
d'handicap
www.diversicom.be
jobcoach@diversicom.be

Consultation Sociale d'Actiris

Accompagne les personnes à
besoins spécifiques
www.actiris.be
scs@actiris.be
0800 35 123

JEEP

www.jeeplib.be

Les missions locales

www.bit.ly/2HLg4mb

Infor Jeunes Laeken

www.inforjeunes.eu
laeken@inforjeunes.eu
02 421 71 31

Pour suivre une formation

Bruxelles formation

www.bruxellesformation.brussels
m.vancaster@bruxellesformation.brussels
02 435 47 99

Si j'ai subi une discrimination

Unia

www.signalement.unia.be

0800 12 800

Guichet anti-discrimination

infodiscrimination@actiris.be

0800 35 123

5. Toi et tes forces

Tes besoins spécifiques sont des **aptitudes particulières**. Celles-ci constituent une **valeur ajoutée** qui peut faire la différence lors d'un entretien d'embauche et convaincre l'employeuse.eur de t'engager.

Il faut pour cela que tu puisses valoriser ta spécificité lors de ta rencontre avec la/le futur.e employeur.euse.

Exemples

1. Si tu es porteuse.eur d'un trouble qui fait que tu te sens mieux dans la réalisation de tâches répétitives, tu peux mettre en avant cette aptitude particulière. Elle sera considérée comme un « plus » par certain.e.s employeur.euse.s. Car beaucoup de candidat.e.s n'aiment pas les tâches trop répétitives, alors que toi tu peux les accomplir avec soin et de manière durable.
2. La sensibilité aiguë des dys leur confère souvent une grande capacité d'empathie. Ce type de savoir-être est une compétence particulièrement importante dans les métiers du relationnel et du service aux personnes, par exemples.
3. Les personnes porteuses de troubles d'apprentissage ont souvent dû faire preuve de créativité dès leur plus jeune âge pour faire face à leurs difficultés. Si c'est ton cas, cela t'aura rendu habile dans la mise en place de stratégies de comportement et de résolution de problèmes. Ce sont des ressources à mettre en valeur !

Pour une cartographie plus complète des forces, **consulte notre webdoc sur www.inforjeunes.eu**

Une évaluation précise et approfondie de tes besoins permettra de mettre en évidence tes aptitudes particulières (voir 4).

Elles sont **tes forces**. A toi de les mettre en avant !

6. Publie ton CV spécifique !

Dans ta démarche de recherche d'emploi, la création du CV est incontournable.

Tu peux te faire aider pour créer un CV original en prenant contact avec nous, si tu le souhaites.

Tu pourras alors passer à la vitesse supérieure ! Car un CV accrocheur est le sésame qui va retenir l'attention de l'employeuse.eur.

Etape suivante : rencontrer l'employeuse.eur et avoir un entretien avec elle/lui.

7. Tes droits en un clic

Les aménagements raisonnables ont une base légale.

La retrouver rapidement peut être un atout essentiel dans ta recherche d'emploi :

- Loi du 10.5.2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination (la loi **antidiscrimination**) : www.bit.ly/2L5OCBH
- Instruments d'égalité et de non-discrimination des Nations Unies : www.bit.ly/2MQKnMr

- Le « protocole relatif au concept d'aménagement raisonnable » : www.bit.ly/30MtxBw
- Directive européenne 2000/78/CE : www.bit.ly/2lvXyWt
- La CCT 38 : www.bit.ly/32fwz1u
- La CCT 95 : www.bit.ly/2IAaPNT

« Vers la diversité et l'inclusion dans l'emploi »

Ce projet, développé par Infor Jeunes Laeken, oeuvre à rendre visible l'information aux aménagements raisonnables auprès des jeunes, de leurs parents, des associations de jeunes et aux yeux des employeurs. L'objectif est de permettre une meilleure mise à l'emploi des jeunes issus de l'enseignement ordinaire ou spécialisé et ayant des besoins spécifiques invisibles tels que les troubles de l'apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.), troubles de l'attention, troubles du comportement et handicap mental léger.

Découvrez le webdoc via www.inforjeunes.eu



Infor Jeunes Laeken est une association sans but lucratif qui a comme objectif d'informer, d'aider et de conseiller les jeunes dans tous les domaines qui les concernent (enseignement, formation, travail, logement, famille, santé, aide sociale, justice, loisirs et vacances, international,...), grâce notamment à l'établissement de services et de permanences d'accueil.